



Absence d'un jour au travail

Par **SELO FORCE**, le **06/08/2008** à **16:08**

le lundi 04/08/2008 j'étais absent au bureau par ce que je revenais d'une longue voyage privée, mais vers 12heures j'ai appele mon superviseurs pour lui dire que j'étais absent de la ville et que je venais de rentrer et je me preparer pour arriver au bureau mais cli ci me dira au telephone de me reposer et de me presenter le lendemain au bureau

Arriver le lendemain au bureau je trouve une lettre de demande d'explication de mon superviseur dans mon bureau

voila pourquoi je veux que vous puissiez m'aider a l'explication que je doit faire a mon superviseur

merci

Force

Par **Nicodème**, le **08/08/2008** à **09:37**

Bonjour,

je pense qu'il serait opportun de faire un courrier (en A/R) d'étonnement à votre superviseur. Car les motifs de votre retard est dû à votre voyage et que vous lui avait fait connaitre le motif de ceci par téléphone. Surtout bien mettre dans votre courrier que le superviseur vous a proposez de venir le lendemain matin. Si des témoins de votre conversation étaient présent ne pas oublier d'en faire état (sans les nommés) dans votre courrier et en prenant soins le cas échéans qu'ils vous fasse une attestation sur l'honneur voir même d'avoir la copie de

votre facture téléphonique (détaillé) qui prouve bien que vous avez téléphoné à celui-ci.

Cordialement.

Par **Berni F**, le **09/08/2008** à **22:04**

si j'ai bien compris, vous ne vous êtes pas présenté a votre travail un matin, et n'avez prévenu de votre absence qu'a 12 h avec une explication que je qualifierais de "légère" si j'étais un employeur.

il s'agit a mon avis d'une absence "injustifiée" (pas de convocation, pas d'arrêt maladie) : l'acceptation de l'excuse relève de la "compréhension" ou non de l'employeur.

puisque l'employeur vous a dis par téléphone de rester chez vous, suivez le conseil de Nicodème afin de justifier au moins l'absence de après midi et minimiser l'absence (vous avez tout de même donné des nouvelles et même si elle semble légère, une explication) je vous suggère de ne pas hésiter a préciser le coté "involontaire" de votre absence (par exemple en précisant que vous avez "raté" le réveil du fait de la fatigue que vous évoquez)

je trouve personnellement "normal" que votre employeur demande des explication par écrit (j'ai été employeur aussi)

de cette façon, il se prémuni contre des absence de ce genre qui serait trop "répétitives" : il pourrait si c'est le cas, et qu'il souhaite alors se séparer de vous, prouver de façon irréfutable que c'est arrivé plusieurs fois afin de justifier une "cause réelle ou sérieuse" de licenciement.

ceci dit, rassurez vous : si ce n'est arrivé qu'une fois, ça ne constitue certainement pas un motif suffisant de licenciement, tout au plus un "avertissement" !